

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 MARS 2023 A 18H00
SALLE DU CONSEIL – MAIRIE DE SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour ST CHAFFREY :

- Madame Corinne CHANFRAY
- Monsieur Nicolas GALLIANO
- Madame Martine ALYRE
- Madame Catherine CHAUVIN

Pour LE MONETIER LES BAINS :

- Monsieur Jean Marie REY
- Monsieur Adrien GIRARD
- Madame Marielle BOY

Pour LA SALLE LES ALPES :

- Monsieur Paul FIGVED
- Monsieur Gilles PERLI
- Monsieur Jean Michel DELBANO
- Monsieur Jean Claude VINATIER

Monsieur le Président accueille les participants et les remercie de leur présence ;
Monsieur Adrien GIRARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président présente l'ordre du jour :

10 délibérations dont une annoncée oralement après convocation pour la création d'un poste non permanent afin d'assurer la mission de rénovation de loisir, plus divers points d'informations en clôture de conseil.

Délibérations :

1/ Approbation du Compte de Gestion 2022 du comptable public :

Le Conseil Syndical,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable du Trésor accompagnés des états de développement des comptes des tiers, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ces écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le président propose d'aborder le compte administratif 2022.

2/ Compte Administratif 2022

Monsieur le Président donne lecture des résultats de l'exercice 2022, en correspondance avec le Compte de Gestion 2022 du Comptable du Trésor,

Monsieur le président souligne que la balance générale est excédentaire et qu'elle s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 967 329.18 €
Recettes : 3 261 422.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 619 124.48 €
Recettes : 382 160.45 €
Reste à réaliser : 735 €

RESULTAT DE CLOTURE :

Déficit en investissement :	- 278 902.47 €
Excédent en fonctionnement :	1 668 402.33 €
Soit un résultat de clôture :	1 389 499.86 €

Monsieur le président ne pouvant prendre part au vote, quitte la salle.

Monsieur Adrien GIRARD, secrétaire de séance, propose l'approbation du Compte Administratif 2022 au vote de l'assemblée.

A l'unanimité, le conseil Syndical approuve le compte administratif 2022.

Monsieur le Président rejoint l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3/ Affectation du résultat de l'exercice 2022

Monsieur le président informe le Conseil Syndical que conformément aux instructions de la comptabilité publique et au vu des balances certifiées par le Comptable, il doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Considérant :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de - 279 637.47 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 294 093.02 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est par conséquent de 279 637.47 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : **279 638 €**
- Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : **1 388 764.33 €**

4/ Fiscalité Intercommunale 2023

Monsieur le Président propose un produit fiscal attendu 2023 de 1 138 393 € réparti selon le potentiel fiscal des trois communes.

LE MONETIER LES BAINS :	26.36 %
SAINT CHAFFREY :	37.52 %
LA SALLE LES ALPES :	36.12 %

Cette répartition représente pour chacune des communes membres :

LE MONETIER LES BAINS :	1 138 393 € x 26.36 % soit 300 080.40 €
SAINT CHAFFREY :	1 138 393 € x 37.52 % soit 427 125.05 €
LA SALLE LES ALPES :	1 138 393 € x 36.12 % soit 411 187.55 €

Après demandé au conseil s'il y a des questions, Monsieur le président invite l'assemblée au vote. Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5/ BP 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée Syndicale les propositions du Budget Primitif 2023, chapitre par chapitre, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	4 247 499.86 €
Recettes :	4 247 499.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	785 254.68 €
Recettes :	785 254.68 €

Après lecture détaillée du budget primitif, oui cet exposé du Président, l'assemblée syndicale, à l'unanimité, vote le BP 2023.

6/ Subventions 2023

Dans le cadre des subventions allouées aux clubs ou associations, Monsieur le Président propose d'inscrire une somme de 137 000 € au Budget Primitif 2023 du SIVM, se décomposant ainsi :

COMPTE	CLUBS ET ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION EN EURO
6574	C.S.S.C CLUB DE SKI DE SERRE CHEVALIER	65 000
	C.I.E - FFS COMITE DE SKI ALPES PROVENCE	20 000
	VELO CLUB SERRE CHEVALIER	800
	SERRECHE BRIANCON ATHLETISME (CROSS CLUB)	1 000
	SERRE CHE SNOWBOARD	21 000
	CLUB DE JUDO	1 800
	FOOTBALL CLUB OBSC	2 500
	SCUR SERRE CHE VTT UNITED RIDERS	2 500
	CLUB DE RUGBY	2 000
	HARMONIE ECHO de la GUISE	1 500
	QUADRILLE du TABUC	1 500
	CHORALE ALTITUDE	600
	LES CARALINES	300
	GYM GUISE	500
	MASTERS SKI	1 500
	ASSO LES CHAUSSONS D'ARGENT	500
	AMICALE 159ème RIA	1 500
	COMITE DE FOIRE MONETIER	500
	ASS LES AIGLONS	1 500
	CSHB CLUB SPORT HIVER BRIANCON	3 000
	ALPY LATINO	500
	ALPES EVENTS	5000
CLUB DES PETANQUEURS DU BRIANCONNAIS	2000	
TOTAL	137 000 €	

Monsieur le Président rappelle qu'il a été convenu lors de l'entretien demandé après la commission du 07/02/2023, avec le Président du Club de Ski de Serre Chevalier, Mr Gelato, que sur les 65 000 € alloués, 5 000 € doivent être dépensés pour refaire le parc de la section nordique contre justificatifs, factures et preuves d'achats, sans quoi les 5 000 € ne seront pas versés.

Il est également rappelé à l'assemblée que les subventions allouées aux associations « Alp'Events » et le « Club des Pétanqueurs du Briançonnais » sont des subventions ponctuelles.

Monsieur le président soumet la délibération aux votes.

L'assemblée syndicale, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Monsieur Galiano, Titulaire pour Saint Chaffrey, quitte le conseil syndical.

7/ OTISC-Convention d'objectifs 2023

Monsieur le président propose le renouvellement de la convention d'objectifs pour une durée d'un an entre le SIMV SERRE CHEVALIER et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée Briançon.

Cette convention est destinée à préciser les missions de l'Office de Tourisme, les concours et soutien apportés par la collectivité et les modalités de contrôle et d'évaluation des actions et des objectifs.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, l'assemblée syndicale, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

8/ Indemnités de déplacement et remboursement des frais de mission des élus de la collectivité.

Monsieur le président expose la prise en charge des remboursements de frais divers pour les élus identique à celle des agents, délibérée au conseil antérieur.
Le conseil syndical valide à l'unanimité cette délibération.

9/ Attribution Don Podium

Monsieur le Président rappelle qu'il a été voté de faire un appel au don prioritairement à une des communes du Briançonnais pour le podium du SIVM.

L'association LES BREBY DE LA MEIJE a répondu à l'appel d'offre et est donc désignée comme acquéreur.

Monsieur le président demande à ce qu'un document officiel soit édité pour dégager la responsabilité du SIVM quant à cette reprise.

L'attribution est votée à l'unanimité par le conseil syndical.

9/ Création d'un emploi non permanent pour mener à bien une opération identifiée

Afin d'assurer la continuité de la rénovation de l'immobilier de loisir et pour coller à la mission d'Atout France, Monsieur le président préconise de créer un emploi rattaché aux dates de cette mission jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil valide à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Figved, Titulaire pour La Salle les Alpes, quitte le conseil syndical.

Questions diverses :

L'assemblée valide le choix des deux copropriétés (AER Télécabine) dans le cadre du dispositif d'accompagnement AMO d'Atout France.

Prochain Conseil Syndical

La date du prochain conseil syndical sera définie prochainement et aura lieu dans la salle du Dôme au Monétier-les-Bains.

**Le Président
Jean-Marie REY**

